

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2371



Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 27 janvier 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2371 Décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter, les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 24 avril 2020.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 6 mai 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate